



Conseil de la Ville

Règlement RV-2020-20-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M1734

La grille des spécifications applicable à la zone M1734, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout des classes d'usages « C314 Voirie et déneigement » et « C315 Construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres » et des spécifications afférentes à celles-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 24 août 2020

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 9 OCTOBRE 2020